

Nature de l'acte : 1-4

**DÉC-2022/095 – Plants d'automne 2022**

**LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Vu le devis reçu,

**DÉCIDE :**

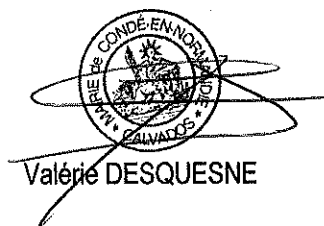
De procéder à l'achat de fleurs d'automne auprès de la Société Jardin Services Végétaux S.A.S – Route de la Chapelle - 50450 Hambye pour un montant de 3 479.52 € TTC.

Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Décide d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 14 novembre 2022

LE MAIRE



Valérie DESQUESNE